



INSCRIPTION 2023 – 2024

NOM et Prénom de l'élève :

Date de naissance : ____/____/____

Nom et Prénom du Responsable légal :

ADRESSE :

Téléphone fixe :

Portables : Père : Mère :

Adresse mail :



Cursus Musical : (merci de cocher le cursus choisi)

Formation Musicale + Instrument (précisez lequel) :

Groupe : Jour : Heure :

Instrument seul : Eveil seul : Jour et heure :

Chant :

Parcours découverte (pour les Eveil GS - CP ou 1 année Cycle 1)

Instrument 1^{er} trimestre :

Instrument 2^{ème} trimestre :

Instrument 3^{ème} trimestre :

Pratique Collective :

- Petit Orchestre
 Classe Orchestre
 Harmonie

- Ensemble de percussions
 Ensemble de cuivres
 Chorale
 Ensemble de rue

REGLEMENT (en 1, 3 ou 9 fois)

**A joindre obligatoirement. Aucun cours ne pourra débiter
si le règlement n'a pas été réalisé dans sa totalité.**

D'autre part, "TOUTE ANNEE DEBUTEE EST DUE" aucun remboursement ne sera effectué.

Chèque (s) Montant : TOTAL :

Fait à le Signature :

DROIT A L'IMAGE

J'autorise la reproduction ou la diffusion publique de mon image (celle de mon enfant)

Je n'autorise pas la reproduction ou la diffusion publique de mon image (celle de mon enfant)

TARIFS 2023 - 2024

COTISATION ANNUELLE : 25€ par élève.

		COUT		
		MOIS	TRIMESTRE	ANNUEL
EVEIL MUSICAL (sans parcours découverte)	45 min	27 €	81€	243 €
EVEIL MUSICAL (45 min + Parcours Découverte 20 min)		50 €	150 €	450 €
<u>CURSUS COMPLET</u> FM 1H ou 1H15 – INSTRUMENT ½ H		70 €	210 €	630 €
<u>PRATIQUE COLLECTIVE</u> FM 1H ou 1H15 – INSTRUMENT ¾ H		95 €	285 €	855 €
ADULTES ET ADOS SANS PRATIQUE FM				
INSTRUMENTS ou CHANT sans PRATIQUE COLLECTIVE				
Cours individuel	30 min	50 €	150 €	450 €
Cours individuel	45 min	74 €	222 €	666 €
Cours individuel	1 h	99 €	297 €	891 €
REDUCTIONS				
Participation à la classe d'Orchestre (*)		- 6,00 €	-18,00 €	- 54 €
Participation à l'Harmonie (*)		- 16,00 €	- 48,00 €	- 144 €
PIANISTE		+ 12€ /an		

Tarif valable pour les 2 premiers élèves d'une même famille, le troisième élève bénéficiant de 25% de réduction et à compter du quatrième élève, une réduction de 50%

(*) Une seule réduction est prise en compte et n'est applicable que si l'élève est assidu à la classe d'orchestre ou à l'harmonie. Dès que celui-ci ne participera plus, il sera redevable du montant de la réduction et le tarif normal sera appliqué.

Pour rappel : la cotisation annuelle et le montant total des cours seront payables à l'inscription et la reprise des cours de l'élève sera conditionnée à ces paiements.

A NOTER : les chèques datés du jour de l'inscription seront encaissés :

- Pour la cotisation au mois de septembre 2023
- Pour l'enseignement à compter du mois d'octobre et échelonnés sur l'année scolaire 2023-2024 :
 - ✓ tous les mois (9 au total),



ASSOCIATION MUSICALE
DE FEURS

✓ par trimestre (Octobre – Janvier – Avril).